

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/07/2015
PROCES-VERBAL

**SEANCE DU
3 juillet 2015**

Nombre de membres :
en exercice : 20
présents : 14
pouvoirs : 2
votants : 16

Le 3 juillet 2015 à 15H00, le Conseil d'Administration d'Aqua d'Oc - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 50, place Zeus à Montpellier.

Etaient présents : Chantal CLARAC, Carole DONADA, Jackie GALABRUN-BOULBES, Jacqueline JAMET, Pascal KRZYZANSKI, Eliane LLORET, Jean-Marc LUSSERT, Claude NEUSCHWANDER, Khanthaly PHOUTTHASANG, René REVOL, Thierry RUF, Samuel SIMON, Thierry USO, Cathy VIGNON

Absents représentés : M. CALVAT représenté par M. RUF, M. DUDIEUZERE représenté par M. REVOL

Absents excusés : Mmes GIANIEL, TOUZARD et MM. BONNAL, SAVY

Secrétaire de séance : Mme LLORET

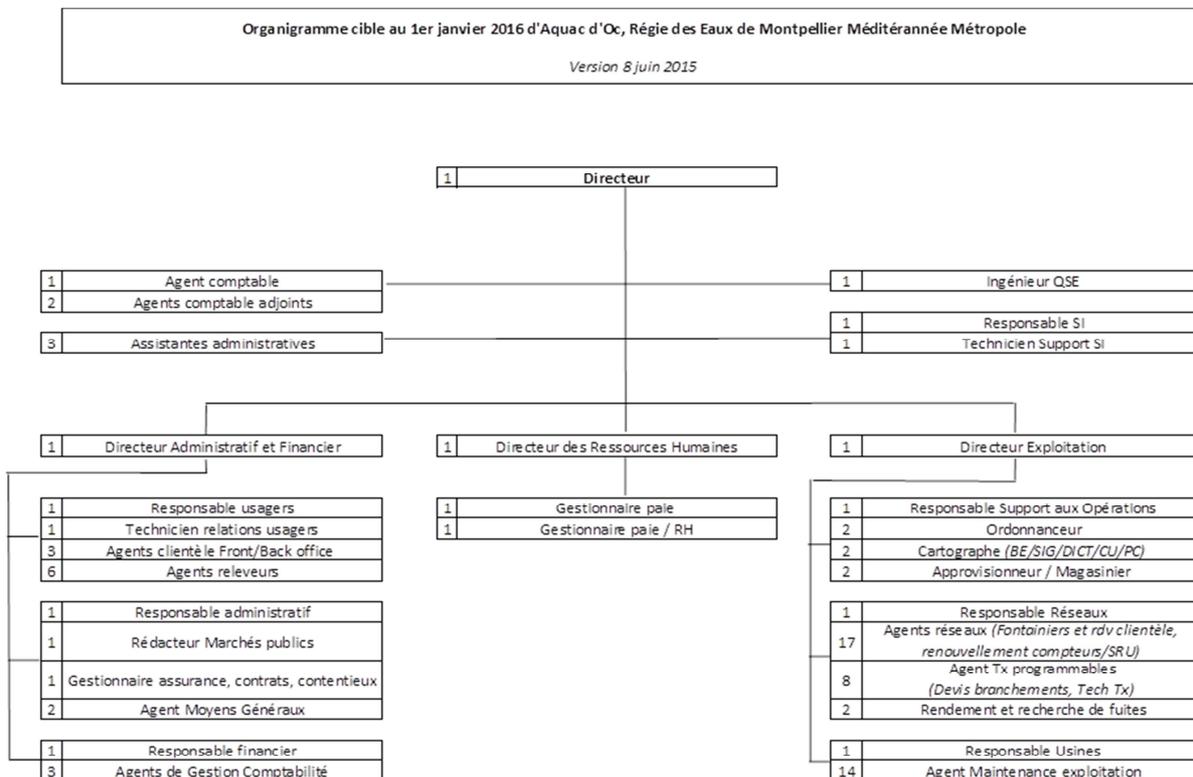
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 juin 2015 :

Le Président ouvre la séance et invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 2015.

Aucune observation n'étant faite, le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal à l'unanimité.

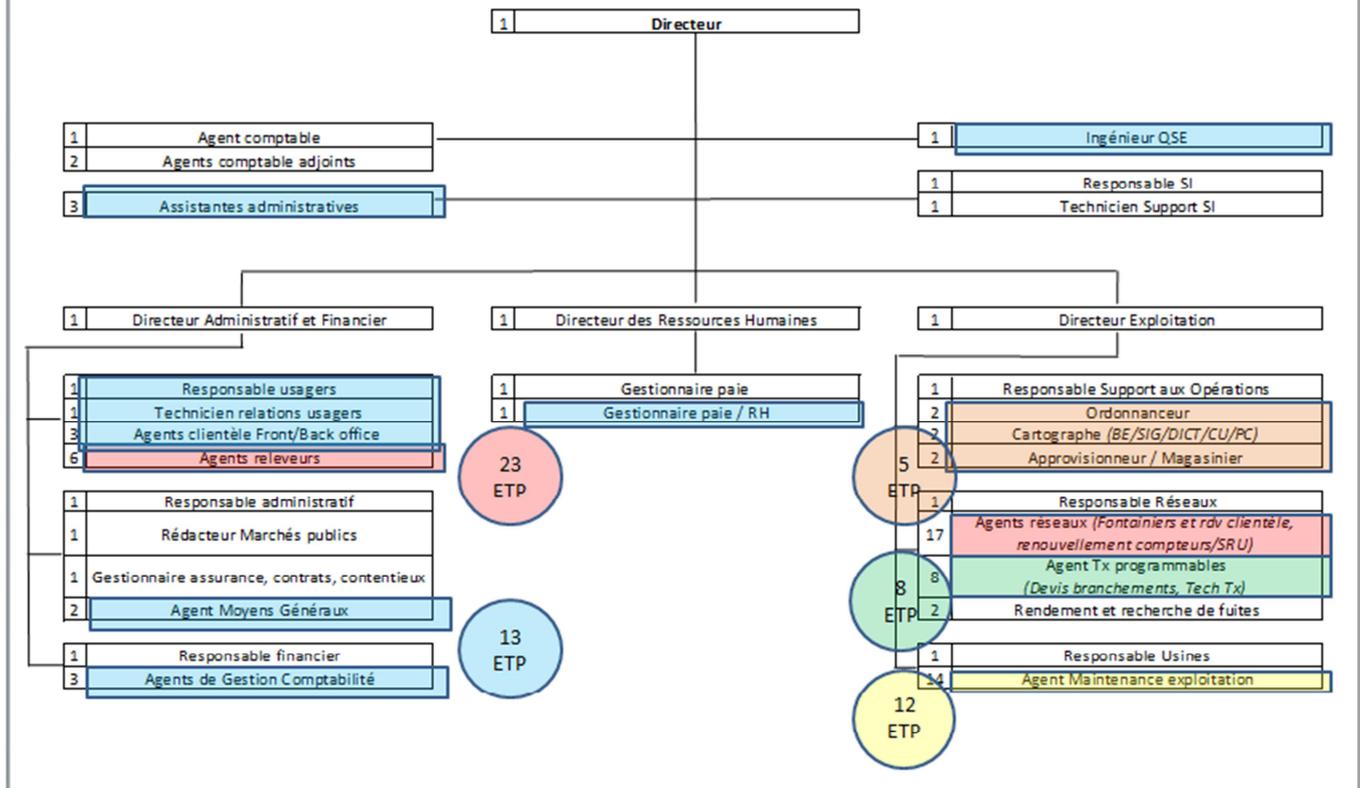
Le Président, avant de passer à l'ordre du jour, donne la parole à M. VALLÉE, Directeur de la Régie, qui expose les points suivants :

- Organigramme cible au 1^{er} janvier 2016 de la Régie et déploiement de l'accord de méthode :



Organigramme cible au 1er janvier 2016 d'Aquac d'Oc, Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Version 8 juin 2015



Déploiement et état des réponses aux propositions de reprise du personnel

Sept réunions avec les services concernés de Veolia les 25 et 26 juin avec remise en main propre des propositions de reprise et diffusion des fiches de postes

Etat au 03/07 :

- Liste « détachés » : 11 accords sur 12 propositions, 1 entretien programmé
- Liste « A » : 26 accords sur 35 propositions, 1 entretien programmé
- Liste « B » : 7 postes avec candidats pour 14 postes proposés

- Consultations en cours :

Objet	Durée	Avancement	Montant (k€ HT)	Attributaire
Droit des RH	Jusque fin 2015	Attribué	18	Cabinet VPNG
AMO assurances	Jusque fin 2015	Attribué	3	ARIMA
Identité visuelle	Jusque 10/2015	Attribué	12	C un lundi
Assistance à la gestion des abonnés	2 + 1 + 1 + 1	En cours	AOO	

Logiciel comptabilité, marchés publics et ressources humaines	2 + 1 + 1	En cours	MAPA	
Hébergement de serveurs et fourniture d'un service de messagerie	2 + 1 + 1	En cours	MAPA	
Prestations géotechniques	1 + 1 + 1 + 1	En cours	AOO	
Prestations de coordination SPS	1 + 1 + 1 + 1	En cours	MAPA	
Prestations de topographie	1 + 1 + 1 + 1	En cours	MAPA	
Travaux sur réseaux d'eau	1 + 1 + 1 + 1	En cours	AOO	

DELIBERATION N° 15017

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Afin d'assurer le fonctionnement d'Aqua d'Oc – Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, créée par délibération n° 12901 du 28 avril 2015 par Montpellier Méditerranée Métropole, il y a lieu d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015.

Ce budget se présente de la façon suivante :

Section fonctionnement : 995 700 € HT

Section investissement : 1 820 000 € HT

TOTAL : 2 815 700€ HT.

RECETTES D'EXPLOITATION		MONTANTS HT
013	ATTENUATION DE CHARGES	- €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	- €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	- €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
76	PRODUITS FINANCIERS	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 815 700,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DE DEPRECIATIONS	- €
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
043	OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	- €
TOTAL RECETTES		2 815 700,00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	575 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	354 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	24 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	- €
022	DEPENSES IMPREVUES	22 700,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 820 000,00 €
042	OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	- €
TOTAL DEPENSES		2 815 700,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		MONTANTS HT
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €
4582	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 820 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €
TOTAL RECETTES		1 820 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	454 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 310 000,00 €
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €
020	DEPENSES IMPREVUES	56 000,00 €
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	- €
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	- €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €
TOTAL DEPENSES		1 820 000,00 €

Mme VIGNON demande des précisions quant aux charges exceptionnelles et aux dépenses imprévues.
M. VALLÉE indique qu'il s'agit de se donner la possibilité de faire face à des dépenses non programmées.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le Budget Primitif 2015 par chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement, conformément à la nomenclature M49,
- autoriser le Président et le Directeur à signer tout document relatif à cette affaire.

Après débats et délibération, le budget primitif 2015 a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15018

APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DE LA REGIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Président d'Aqua d'Oc - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Monsieur Grégory VALLEE a été désigné, par délibération N° 12903 du Conseil de Métropole du 28 avril 2015, en qualité de Directeur de la Régie dans les conditions prévues par l'article R.2221-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'Administration d'Aqua d'Oc, par délibération N° 15003 du 18 juin 2015, a été informé de la nomination de Monsieur Grégory VALLEE en qualité de Directeur de la Régie.

Il convient de souligner que l'emploi de Directeur d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel ou commercial constitue un emploi public qui ne relève pas toutefois des dispositions de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Aussi, il est proposé d'approuver le contrat de travail en qualité de Directeur de la Régie de Monsieur Grégory VALLEE figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Président d'Aqua d'Oc à le signer.

Le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15019

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT DE L'AGENT COMPTABLE VERS LA REGIE

Le Président d'Aqua d'Oc - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Par délibération n° 15009 du 18 mai 2015, le Conseil d'Administration de la Régie a statué sur le principe de nomination d'un agent comptable spécial.

En application des dispositions précitées, il a été proposé au Conseil d'Administration, après avis du Directeur Départemental des Finances Publiques de proposer un candidat pour assurer les fonctions d'agent comptable de la Régie.

Par délibération n° 15013 du 15 juin 2015, le Conseil d'Administration, vu le curriculum vitae de Mme Audrey PASCAUD, ses états de service, ainsi que l'avis favorable rendu le 21/04/2015 par le Directeur Départemental des Finances Publiques, a décidé de proposer au Préfet de l'Hérault la nomination de Mme Audrey PASCAUD au poste d'agent comptable de la Régie.

La convention jointe en annexe a pour objet la mise à disposition par la DGFIP de Mme Audrey PASCAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, 1er échelon, auprès d'AQUAD'OC, Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, pour exercer les fonctions d'Agent Comptable de la Régie. La présente convention prend effet du 15 juillet 2015 au 31 décembre 2015 inclus.

A compter du 1er janvier 2016, Mme Audrey PASCAUD sera recrutée par voie de détachement.

Dans le cadre des conditions de rémunération fixées par la DGFIP, afférentes à un agent comptable, une fiche financière, figurant en annexe, a été communiquée à la Régie.

Aussi, il est proposé d'approuver la convention de mise à disposition ainsi que la fiche financière de Mme Audrey PASCAUD en qualité d'Agent Comptable.

Le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15020

CREATION DE POSTE

Par délibérations n° 15010 du 18 mai 2015 et n° 15012 du 15 juin 2015, le Conseil d'Administration a adopté la création respectivement de 7 et 61 postes afin d'assurer la mise en œuvre de la Régie.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, il est nécessaire de créer au tableau des emplois et des effectifs le poste mentionné ci-dessous à pourvoir au 1^{er} septembre 2015.

Nombre de poste	Référence du poste	Catégorie	Libellé du poste
1	2015-69	Technicien / Agent de maîtrise	Technicien Systèmes d'informations

Il est donc soumis au Conseil la création de l'emploi cité ci-dessus.

Mme VIGNON demande si le système d'information est un Système Informatique Géographique.

M. VALLÉE lui répond que non, il s'agit du système informatique de la Régie.

M. RUF fait la suggestion que le Conseil d'Administration rencontre à un moment toute l'équipe de la Régie.

M. VALLÉE acquiesce et présentera les équipes au fur et à mesure de leur arrivée.

M. KRZYZANSKI demande si les postes sont des CDI.

M. VALLEE répond que les postes créés sont des emplois pérennes donc proposés en CDI.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer.
Le Conseil d'Administration adopte cette création de poste à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15021

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « FINANCES ET INVESTISSEMENTS »

Le Président d'AQUA D'OC - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Par délibération du 15 juin 2015 le Conseil d'Administration de la Régie a décidé de créer des commissions thématiques dont une commission « Finances et Investissements ».

Cette commission a pour objet l'examen des aspects budgétaires et tarifaires, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, en particulier dans le cadre de l'élaboration du budget.

Le Président rappelle que la commission sera composée de 6 membres en plus du Président ou de son représentant.

La désignation des membres titulaires et suppléants de la commission se fera après élection de ces derniers par vote à bulletin secret, sauf si le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public, aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique. Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'élection aura lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La liste déposée auprès du Directeur de la Régie est composée des membres suivants : Mmes GALABRUN-BOULBES, LLORET et MM. LUSSERT, NEUSCHWANDER, SAVY.

Aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique, le Conseil d'Administration adopte la liste ci-dessus à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15022

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES »

Le Président d'AQUA D'OC - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Par délibération du 15 juin 2015 le Conseil d'Administration de la Régie a décidé de créer des commissions thématiques dont une commission « Ressources Humaines ».

Cette commission aura pour objet l'examen des orientations générales concernant le personnel de la Régie.

Le Président rappelle que la commission sera composée de 6 membres en plus du Président ou de son représentant.

La désignation des membres titulaires et suppléants de la commission se fera après élection de ces derniers par vote à bulletin secret, sauf si le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public, aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique. Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'élection aura lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La liste déposée auprès du Directeur de la Régie est composée des membres suivants : Mmes CLARAC, GIANIEL et MM. BONNAL, KRZYZANSKI, LUSSERT, SIMON.

Aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique, le Conseil d'Administration adopte la liste ci-dessus à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15023

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « RESSOURCES EN EAU »

Le Président d'AQUA D'OC - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Par délibération du 15 juin 2015 le Conseil d'Administration de la Régie a décidé de créer des commissions thématiques dont une commission « Ressources en eau ».

Cette commission a pour objet l'examen des sujets liés à l'utilisation et à la protection des ressources actuelles, ainsi que des projets concernant les interconnexions avec les collectivités voisines ou les nouvelles ressources mises à disposition par la Métropole.

Le Président rappelle que la commission sera composée de 6 membres en plus du Président ou de son représentant.

La désignation des membres titulaires et suppléants de la commission se fera après élection de ces derniers par vote à bulletin secret, sauf si le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public, aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique. Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'élection aura lieu au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

La liste déposée auprès du Directeur de la Régie est composée des membres suivants : Mmes DONADA, LLORET, PHOUTTHASANG, VIGNON et MM. DUDIEUZERE, USO. M. RUF représentera le Président.

Aucun vote n'étant nécessaire en cas de candidature ou liste unique, le Conseil d'Administration adopte la liste ci-dessus à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15024

CONVENTION IRSTEА

Le Président d'AQUA D'OC - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Suite à la création d'Aqua d'Oc - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, chargée de l'exploitation du service d'eau potable et d'eau brut au 1er janvier 2016 et la passation des nouveaux contrats de Délégation de Service Public (DSP) en assainissement au 1er janvier 2015, Montpellier Méditerranée Métropole bénéficiera prochainement de 2 modes de gestion distincts de ses services d'eau et d'assainissement.

L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture – IRSTEА - Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique a régulièrement accompagné Montpellier Méditerranée Métropole dans les réflexions autour des modes de gestion des services d'eau et d'assainissement.

Dans ce contexte de collaboration IRSTEА propose aujourd'hui à Montpellier Méditerranée Métropole et à sa Régie de cofinancer un projet de recherche articulé autour d'une thèse sur le thème des outils de pilotage de la performance dans le cadre d'une convention de partenariat de recherche, selon projet ci-joint.

Ce projet se caractérise par les éléments suivants :

- Les attendus opérationnels de la thèse pour Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie sont : Mise en place de nouveaux outils de pilotage intelligents et pertinents à 2 niveaux : outils « internes » destinés au suivi quotidien fait par les services et outils « externes » destinés aux décideurs politiques, usagers, instances de gouvernance ;
- Mise en cohérence de ces outils avec d'autres outils existants ou déployés prochainement (SIG, gestion patrimoniale, GMAO, etc.).

Les attendus scientifiques de la thèse pour IRSTEA sont :

- Contribution aux travaux de recherche portant sur le lien entre les institutions, les pratiques et les outils de gestion dans les services d'eau ;
- Soutenance d'une thèse en science de gestion ;
- Publication d'articles scientifiques et de démarche de transfert permettant de diffuser les résultats.

Les moyens mis en œuvre par IRSTEA pour la réalisation du projet sont détaillés dans l'annexe financière et dans les dispositions scientifiques et techniques, respectivement annexes n°1 et n°2 au contrat, qui en font partie intégrante.

Montpellier Méditerranée Métropole contribuera financièrement à la réalisation du projet et versera à IRSTEA les montants suivants :

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2016

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la remise d'un rapport d'avancement de la Thèse sur présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2017

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la date de validation par le Comité de Suivi, du manuscrit de Thèse ou d'un rapport technique de fin de projet sur présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2018.

De même, la Régie contribuera financièrement à la réalisation du projet et versera à IRSTEA les montants suivants :

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2016

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la remise d'un rapport d'avancement de la Thèse sur présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2017

- 10 000 (dix mille) € HT majoré de la TVA au taux en vigueur à la date de la facturation à la date de validation par le Comité de Suivi, du manuscrit de Thèse ou d'un rapport technique de fin de projet sur présentation d'une facture par IRSTEA au plus tard le 30 avril 2018.

Il sera créé un Comité de Pilotage constitué par :

- 1 représentant d'IRSTEA : Laetitia GUERIN-SCHNEIDER ;
- 2 représentants de Montpellier Méditerranée Métropole : Jean-Claude HEMAIN ou son représentant et Florence FUCHS-JESSLEN ou son représentant ;
- 2 représentants de la Régie : son Président ou son représentant et son Directeur ou son représentant.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer et d'autoriser le Président et le Directeur à signer tout document relatif à cette affaire.

M. REVOL indique que cette convention sera également soumise au vote du Conseil de Métropole, et qu'il est bien d'avoir un regard extérieur sur la mise en place de la Régie. M. REVOL ajoute qu'il ne s'agit pas d'une somme considérable. Il précise que l'étude permettra d'avoir une vision globale eau et assainissement.

Mme VIGNON s'interroge sur le retour sur investissement.

M. REVOL précise qu'il a fait la même chose pour sa commune dans un autre domaine et qu'à l'issue de l'étude il y a eu de très bonnes préconisations. Il ajoute qu'il est toujours intéressant de faire de la recherche en parallèle à l'action.

Mme VIGNON indique qu'elle connaît la personne chargée de représenter l'IRSTEA et que c'est une personne très sérieuse.

M. USO modère la notion de « regard extérieur » de l'IRSTEA et indique qu'il faut être prudent sur les résultats attendus.

M. RUF trouve intéressant de le faire dès maintenant et précise qu'il y aura une évaluation par le comité de thèse.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15025

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA COMMUNE DE GRABELS

Le Président d'Aqua d'Oc - Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole rapporte :

Dans le cadre des recrutements nécessaires à son bon fonctionnement au 1er janvier 2016, la Régie est amenée à recruter de nouveaux agents dès septembre 2015.

La montée en puissance des effectifs ne permettra plus leur accueil dans sa globalité au siège de la Régie. Ne pouvant pas intégrer ses futurs locaux, en cours de réhabilitation, avant le 1^{er} janvier 2016, une recherche de locaux transitoires a été menée.

La solution de mise à disposition de locaux par la Commune de Grabels étant la plus intéressante, une proposition de convention, dont copie jointe, a été élaborée.

La convention concerne la partie dite du hall du 1er étage du bâtiment situé 1 rue du Presbytère et sera conclue pour une durée de 4 (quatre) mois à compter du 1er septembre 2015.

La Commune s'engage à entretenir le domaine public concerné.

La Régie s'engage à payer à la Commune la redevance d'occupation du domaine public occupé qui s'élève à la somme de 600 € par semaine, soit 20 € par jour ouvrable et par poste de travail (6).

La redevance d'occupation du domaine public ne recouvre pas le paiement des fluides (eau, électricité, gaz, téléphonie, internet...). Ils seront payés par la Régie sur présentation par la Commune d'une facture reprenant le détail de toutes les consommations. Le coût des abonnements ne fera pas l'objet d'une refacturation à la Régie.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le Directeur à signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme VIGNON demande s'il y aura une flotte automobile pendant les 4 mois et si oui où elle se garera.

M. VALLEE indique qu'il n'y aura que les véhicules personnels à Grabels et que l'ensemble de la flotte automobile n'arrivera que le 1^{er} janvier 2016 à TDF.

Mme GALABRUN BOULBES s'interroge sur le montant du loyer pour les futurs locaux de la Régie.

M. VALLEE indique qu'il attend la proposition de la Métropole.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. REVOL donne la parole à M. NEUSCHWANDER concernant la réflexion à mener dans le cadre de la concertation, notion relativement neuve dans le fonctionnement d'une administration publique mais qui est extrêmement importante.

M. NEUSCHWANDER indique que cette concertation devrait à la fois répondre aux questions posées par le public mais aussi à lui poser des questions importantes (économies d'eau, évolution des tarifs). Il précise qu'il appartient à la Régie de définir les sujets qu'elle souhaite voir débattus par le public.

M. NEUSCHWANDER pose la question des personnes qui se chargeront de lancer la concertation et indique qu'il serait pertinent de laisser la « porte ouverte » aux associations de quartier. Il souligne le fait de trouver un lieu de réunion. Par ailleurs, il précise qu'il faudra faire un compte rendu de chaque réunion.

Enfin, M. NEUSCHWANDER conclut en indiquant qu'il reste à la disposition du Directeur pour l'organisation de cette concertation.

Mme LLORET propose un travail en commun dans le cadre de la participation citoyenne.

Mme POUTTHASANG demande s'il y a un calendrier pour les réunions de concertation et indique qu'il faut établir un calendrier à l'avance.

M. RUF propose de créer un évènement le 22 mars pour la Journée Mondiale de l'Eau avec notamment un premier bilan des états généraux et des ateliers avec des thèmes de fond.

M. NEUSCHWANDER indique qu'il est souhaitable de traiter un thème par réunion.

M. REVOL revient sur la question de la convention d'objectifs à mettre en place entre la Métropole et la Régie. Il indique que mi-septembre devrait se tenir un atelier « comité citoyen de suivi » sur ce sujet, abordant les questions structurantes (ressources, tarification de l'eau ...), avec des délibérations conjointes de la Métropole et de la Régie. Il ajoute qu'à partir d'octobre il faudra réfléchir à une concertation plus large, allant au-delà du comité de suivi, avec un accès au public.

Mme VIGNON témoigne pour indiquer que la création du Conseil d'Administration de la Régie avec la participation des associations a été saluée par l'ensemble des associations environnementales, et qu'il s'agit d'un système novateur. Elle indique par ailleurs que ce qui intéresse les gens c'est notamment la qualité de l'eau, ce qui est peut être un premier point de débat.

M. REVOL indique que la prochaine réunion du Conseil d'Administration est prévue le 9 septembre à 17h00 et conclut en remerciant tous les membres pour leur participation.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 16h30.